

## La Création de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE)

**Porteur de projet : CAD**

**Descriptif du projet : La définition de zones dédiées potentielles pour la réception des éoliennes**

### **Enjeu, contenu du projet**

#### **Objectifs et enjeux du projet : description en texte**

Dans l'esprit des directives européennes la CAD a lancé une étude pour la réalisation d'un schéma éolien sur son territoire pour de définir les zones respectant l'ensemble des servitudes auxquelles est soumis un parc éolien, et d'y superposer une estimation du potentiel de vent de la CAD.

Son intérêt a été de permettre aux élus, par la sélection de sites particulièrement propices de connaître le potentiel éolien de leur territoire et de disposer d'un atlas cartographique sur lequel ils pourront s'appuyer.

Les élus pourront ainsi décider, s'ils le souhaitent, mettre en place un développement harmonieux en connaissant à l'avance les solutions techniques pouvant être mises en œuvre. Plus particulièrement en cas de sollicitations d'entreprises voulant planter des éoliennes dans le cadre de projets d'investissements privés.

Le rendu définitif du schéma territorial éolien a été présenté aux élus de la CAD le 14 décembre 2006. La CAD après ce travail souhaite poursuivre ce travail en procédant à la création de ses ZDE.

Le nombre de ZDE, leurs délimitations, leurs caractéristiques seront, sur proposition du préalablement validés par l'ensemble des maires concernés ainsi que par le Président et les élus de la CAD avant dépôt en Préfecture du Nord pour instruction par le Préfet.

Les ZDE ont été introduites par la loi sur l'énergie du 13/07/05 afin d'assurer une croissance équilibrée de cette source d'énergie renouvelable qui en limite l'impact paysager. Elles sont définies par le Préfet du Nord sur proposition de la CAD en tant qu'intercommunalité à fiscalité propre. Elles permettent aux entreprises développant des projets éoliens de production d'électricité, qui viennent s'y planter de bénéficier d'une obligation d'achat de l'électricité produite à tarif bonifié.

Ce projet vise une cohérence dans l'aménagement du territoire et un évitement de l'effet de mitage. Il vise aussi à garantir des recettes financières pour la collectivité et les communes qui acceptent l'installation des machines.

**FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS**

- La création des ZDE est faite selon une procédure concertée élargie à l'ensemble des collectivités, administrations et associations. Le Comité de pilotage présidé par la CAD regroupe :
  - ✓ Les représentants de la DREAL
  - ✓ Les représentants du Conseil Régional
  - ✓ Les représentants du Conseil Général
  - ✓ Les représentants de la Direction Départementale de l'Équipement
  - ✓ Les représentants du Parc Naturel Scarpe Escaut
  - ✓ Les représentants du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux
  - ✓ Les représentants du Schéma de Cohérence Territoriale du Douaisis
  - ✓ Les représentants de RTE
  - ✓ Les services de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
- La création des ZDE, sous réserve de validation politique peut se faire avant 2011.
- Le projet a un caractère structurant : 3 grandes zones sont en projection avec une petite dédiée au mini éolien
  - Une zone au Nord regroupant les communes de Lauwin Planque / Flers en Escrébieux
  - Une zone au centre regroupant les communes de Dechy/Cantin /Roucourt / Goeulzin
  - Une zone au sud regroupant les communes de Marcq en Osrevnet / Fecchain / Fressain
  - Une zone au centre dédiée au mini éolien et qui est consacrée au Raquet
- Le projet peut être considéré comme un schéma directeur qui s'inscrit dans une stratégie de développement et d'aménagement du territoire. Il prend en compte :
  - - Des éléments d'appréciation sur la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés
    - La capacité de raccordement aux réseaux électriques
    - La caractérisation du potentiel éolien
- Le projet n'a pas d'impact financier direct sur le budget de la CAD.

## Informations techniques nécessaires

### Éléments prévisionnels

- Le projet sera-t-il réalisé en 2020 ? **OUI**
- Le projet sera-t-il réalisé en 2030 ? **NON**
- le projet est il : en partie pas en totalité
- une idée validée politiquement : **En partie**
- validé financièrement : En totalité
- en travaux en 2010 – 2011 : **OUI**

Nature du projet : Autre – projet conceptuel de planification

### Connectivité transports

- Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ? **NON**
- Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ? **NON**
- Localisation et point(s) d'accès - par quels modes ? Moyens agricoles

### Consommation d'espace

- le projet consomme t il des espaces agricoles : **NON**

### Logement

- le projet produit il des logements ? **OUI ; NON**

Repérage spatial du projet : Voir cartes jointes.